

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 19 novembre 2021 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance se tient par visioconférence, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

**Étaient présents :** les conseillères mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

**Était aussi présente :** madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Danielle Desjardins ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 02 minutes.

2021-11-1984

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par madame Line Chapados, appuyée par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

**3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 6 octobre 2021 ;

**4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE**

**4.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour les mois de septembre et octobre 2021 ;

**4.2** Adoption du Règlement 2021-595 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;

**4.3** Adoption du Règlement 2021-596 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Huguette par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;

**4.4** Adoption du Règlement 2021-597 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Georges par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;

**4.5** Adoption du Règlement 2021-598 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Vert par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;

**4.6** Adoption du Règlement 2021-599 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Réjean Ouest et de la rue Marcel par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;

**4.7** Adoption du Règlement 2021-600 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

- 4.8 Adoption du règlement 2021-601 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Chantal et Sonia par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;
- 4.9 Adoption du Règlement 2021-602 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue de la Sapinière par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;
- 4.10 Adoption du Règlement 2021-603 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Gravel et du chemin du Lac-la-Fantaisie par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;
- 4.11 Adoption du Règlement 2021-604 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue René et du chemin Rozon par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022;
- 4.12 Demande de contribution financière – Campagne Opération Nez-rouge Sainte-Adèle 2021;
- 4.13 Demande d'appui financier à Palliaco;
- 4.14 Signataires de chèques à la caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Hauts;
- 4.15 Nomination des représentants du Conseil au sein des divers comités;
- 4.16 Embauche d'une commis à la taxation;
- 4.17 Modification des résolutions numéros 2021-05-1712, 2021-06-1768 et 2021-06-1772;
- 4.18 Octroi de mandat à la firme DHC Avocats pour le dossier numéro 700-17-018187-210;
- 4.19 Demande d'appui financier de la part de l'Étoile du Nord;
- 4.20 Correction de résolutions du 20 novembre 2017;
- 4.21 Demande d'annulation du constat d'infraction numéro W50001855;
- 4.22 Politique achat local ;
- 4.23 Rémunération de la Mairesse;

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
- 5.2 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye #2021-20 et #2021-21 des pompier et premiers répondants;
- 5.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel offert par le ministère de la Sécurité publique;
- 5.4 Constables;

**6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

- 6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2 Autorisation de dépense pour l'achat de sel en vrac pour le déneigement 2021-2022 des routes municipales du secteur de Laurel;
- 6.3 Autorisation de dépense pour l'achat d'une dameuse;
- 6.4 Autorisation de dépense pour les travaux de dynamitage fait sur la 12<sup>e</sup> rue (PTI 2021);
- 6.5 Autorisation de dépense pour les travaux de dynamitage fait sur le chemin du Lac-Louisa (PTI 2021);
- 6.6 Autorisation de dépense pour les travaux de dynamitage fait sur le chemin de la Rivière-Perdue;
- 6.7 Modification de la résolution numéro 2021-08-1853;
- 6.8 Autorisation pour une demande de subvention pour des travaux sur le chemin Lobel;
- 6.9 Ordures dans le secteur du lac Notre-Dame;

**7. ENVIRONNEMENT**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

- 7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;
- 7.2 Demande de financement pour la propriété dont le matricule est 3880-19-6472 dans le cadre du Programme Écoprêt;
- 7.3 Ressources dédiées à l'environnement; AJOUT
- 7.4 Création d'une réserve naturelle;
- 7.5 Élaboration d'une politique environnementale;

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
- 8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021 ;
- 8.3 PIIA 2021-0502 – Construction d'un garage détaché au 3285, 12<sup>e</sup> rue;
- 8.4 PIIA 2021-0583 – Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 422 251, chemin des Sommets-du-Sud;
- 8.5 PIIA 2021-0588 – Construction d'un garage détaché au 1966, chemin Notre-Dame-Sud;
- 8.6 PIIA 2021-0597 – Rénovations extérieures au 457, route Principale;
- 8.7 PIIA 2021-0039 – Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 228 540, chemin des Sommets-du-Nord;
- 8.8 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2021-9027;
- 8.9 Application de la réglementation;
- 8.10 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 2017-498-12 modifiant le règlement de zonage 2017-498; AJOUT

**9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Camps de jour – Programme hiver 2022;
- 9.2 Création d'une coopérative de santé;
- 9.3 Initiative d'une Petite école;
- 9.4 Développement d'une politique de partenariat avec les organismes communautaires;
- 9.5 Prolongation du mandat du Comité sur l'Internet haute-vitesse;
- 9.6 Négociation MRC;
- 9.7 Nomination d'un représentant du Conseil municipal au Comité MADA;
- 9.8 Nomination d'un représentant du Conseil municipal à la Table de concertation des Arts et de la Culture;
- 9.9 Nomination d'un représentant du Conseil municipal à la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut;

**10. PROJET SPÉCIAUX**

**11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

Mme Desjardins, mairesse et les élus font leurs déclarations

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

2021-11-1985

**3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021.

2021-11-1986

**4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour les mois de septembre et octobre 2021.

SEPTEMBRE FONDS D'ADMINISTRATION 2020		SEPTEMBRE FONDS D'ADMINISTRATION 2021	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	68 159.72 \$	DÉBOURSÉS (incompressibles) :	58 254,62
Remboursement en capital & Intérêts	14 360.98 \$	Remboursement en capital & Intérêts	7 947.39 \$
Versement service de police	202 415.00 \$	Versement service de police	
<b>SALAIRES :</b>		<b>SALAIRES :</b>	
Salaires nets :	90 108.05 \$	Salaires nets :	106 799.60 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	71 262.91 \$	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	35 686.12 \$
<b>ACHATS (lot 11) :</b>	148 358.06 \$	<b>ACHATS (lot 11) :</b>	89 866.79 \$
<b>Remise de retenues</b>		<b>Remise de retenues</b>	
<b>MRC DES PAYS-D'EN-HAUT</b>		<b>MRC DES PAYS-D'EN-HAUT</b>	
Ordures et recyclage :	\$	Ordures et recyclage :	
<b>IMMOBILISATIONS :</b>		<b>IMMOBILISATIONS :</b>	
	Année 2020		Année 2021
Thermopompe HDV	10 598.61 \$	Routes	113 305.52 \$
Routes 2019	211 942.89 \$	PTI	44 001.51 \$
<b>TOTAL</b>	<b>817 206.22 \$</b>	<b>TOTAL</b>	<b>455 861.56 \$</b>

FONDS D'ADMINISTRATION 2020 OCTOBRE		FONDS D'ADMINISTRATION 2021 OCTOBRE	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	129 211.79 \$	DÉBOURSÉS (incompressibles) :	251 359.97 \$
		Déneigement :	163 897.22 \$
Remboursement en capital & Intérêts	14 111.36 \$	Remboursement en capital & Intérêts	7 947.39 \$
Versement service de police		Versement service de police	227 975.00 \$
<b>SALAIRES :</b>		<b>SALAIRES :</b>	
Salaires nets :	128 575.00 \$	Salaires nets :	114 371.41 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	31 090.51 \$	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	59 500.96 \$
<b>ACHATS (lot 11) :</b>	214 625.55 \$	<b>ACHATS (lot 11) :</b>	375 990.65 \$
<b>Remise de retenues</b>		<b>Remise de retenues</b>	

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	
Ordures et recyclage :	95 951.11 \$	Ordures et recyclage :	
<b>IMMOBILISATIONS :</b>		<b>IMMOBILISATIONS :</b>	
Année 2020		Année 2021	
Réseau routier	47 031.61 \$	Entretien route PTI	384 462.38 \$
Équipement informatique	5 617.50 \$	Équipement informatique	832.26 \$
		Caserne Montfort	2 939.65 \$
		Équipement incendie	2 535.45 \$
		Tour 911	5 469.85 \$
		Équipement par cet TJ	7 619.40 \$
		Signalisation entrée de ville	6 018.41 \$
<b>TOTAL</b>	<b>666 214.43 \$</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 610 920.00 \$</b>

2021-11-1987

**4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-595 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le « Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales » (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin du Lac-Gustave ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services du Garage R/T. Smith Inc. ont été retenus pour une somme de 32 340,58 \$ taxes incluses ;

**ATTENDU QUE** sur le montant de 32 340,58 \$, un montant de 1 954,58 \$ taxes incluses servira de provision pour les imprévus ;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement a été dûment donné par le conseiller monsieur Eric Johnston lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2021-595 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté.

**2021-11-1988**

**4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-596 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE HUGUETTE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Huguette ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette Entrepreneur général Inc. » ont été retenus pour une somme de 804,86 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par la conseillère madame Suzanne Young Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

2021-596 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Huguette par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté.

2021-11-1989

**4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-597 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE GEORGES PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Georges ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de Chasseur de Neige S.E.N.C. » ont été retenus pour une somme de 4 024,13 \$ taxes incluses ;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2020-597 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Georges par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté.

2021-11-1990

**4.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-598 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-VERT PAR LA**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

**MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin du Lac-Vert ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Chasseur de Neige S.E.N.C. » ont été retenus pour une somme de 6 471,94 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2021-598 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Vert par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté.

**2021-11-1991**

**4.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-599 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE RÉJEAN OUEST ET DE LA RUE MARCEL PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Réjean Ouest et de la rue Marcel ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Chasseur de neige S.E.N.C.. » ont été retenus pour une somme de 1 769,47 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2021-599 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Réjean Ouest et de la rue Marcel par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté.

**2021-11-1992**

**4.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-600 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN LEBEAU PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin Lebeau ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette Entrepreneur général Inc. » ont été retenus pour une somme de 2 529,45 \$ taxes incluses ;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karin Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2021-600 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté.

**2021-11-1993**

**4.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-601 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DES RUES CHANTAL ET SONIA PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains des rues Chantal et Sonia ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

leurs frais et que les services de « Chasseur de Neige S.E.N.C. » ont été retenus pour une somme de 1 769.47 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par la conseillère madame Suzanne Young Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2021-601 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Chantal et Sonia par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté.

2021-11-1994

**4.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-602 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE DE LA SAPINIÈRE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue de la Sapinière ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Chasseur de neige S.E.N.C. » ont été retenus pour une somme de 3 034.19 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2021-602 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue de la Sapinière par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2020-2021.

**2021-11-1995**

**4.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-603 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE GRAVEL ET DU CHEMIN DU LAC-LA-FANTASIE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Gravel et du chemin du Lac-La Fantaisie et ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette Entrepreneur général Inc. » ont été retenus pour une somme de 10 750,16 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil que le Règlement 2021-603 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Gravel et du chemin du Lac-La Fantaisie par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté.

**2021-11-1996**

**4.11 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-604 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE RENÉ ET DU CHEMIN ROZON PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin Rozon et de la rue René ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette Entrepreneur général Inc. » ont été retenus pour une somme de 3 322,78 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL POUR TOUS LES RÉSIDENTS. CEPENDANT, PLUS DE 30 % DE NOS CONTRIBUABLES NE BÉNÉFICIENT PAS DE CE SERVICE ET QU'IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE.**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**5 pour :**

**Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**1 contre :**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil que le Règlement 2021-604 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Rozon et de la rue René par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté.

**2021-11-1997**

**4.12 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CAMPAGNE OPÉRATION NEZ-ROUGE SAINTE-ADELÈ 2021**

**ATTENDU QU'**opération Nez-rouge de Sainte-Adèle revient pour une sixième année dans la MRC des Pays-d'en-Haut ;

**ATTENDU QU'**en 2019, 484 accompagnements ont été réalisés en 15 soirées, soit 18,464 kilomètres parcouru par les bénévoles ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados, appuyée par madame Karine Brunet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de contribuer financièrement à la campagne Opération Nez-rouge de Sainte-Adèle pour l'année 2021, pour un montant total de 250\$.

**2021-11-1998**

**4.13 DEMANDE D'APPUI FINANCIER À PALLIACCO**

**ATTENDU** la demande d'aide financière, reçue le 25 octobre 2021, de l'organisme Palliacco;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin, appuyé par madame Colleen Horan**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de contribuer financièrement à la campagne annuelle de levée de fonds 2021 de l'organisme Palliacco, pour un montant de 300\$.

**2021-11-1999**

**4.14 SIGNATAIRE DE CHÈQUES À LA CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT**

**ATTENDU QUE** des élections générales municipales ont été tenues le 7 novembre 2021;

**ATTENDU QUE** suite à ces élections la municipalité doit changer le nom des signataires de chèques;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie, appuyée par madame Colleen Horan**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser la Mairesse, madame Danielle Desjardins, madame Marie-France Matteau, Directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Véronique Cronier, Secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les chèques de la Municipalité.

En cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse, le maire suppléant est autorisé à signer en remplacement de la mairesse.

Le maire suppléant sera établi selon l'ordre suivant :

- 1.- M. Eric Johnston;
- 2.- M. Régent Gosselin.

Cette résolution abroge toutes les autres résolutions antérieures concernant ce sujet.

2021-11-2000

**4.15 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL AU SEIN DES DIVERS COMITÉS**

**ATTENDU** la volonté des membres du Conseil municipal de nommer des représentants aux divers comités municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Colleen Horan, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de nommer à titre de représentant aux divers comités municipaux les conseillers suivants :

- Au Comité consultatif d'urbanisme :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse et les conseillers Eric Johnston et Régent Gosselin
- Au Comité consultatif de l'environnement :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse et la conseillère Colleen Horan
- Au Comité des travaux publics :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse, la conseillère Karine Brunet et les conseillers Régent Gosselin et Eric Johnston
- Au Comité des finances et du budget :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse, les conseillères Karine Dostie et Colleen Horan et le conseiller Eric Johnston
- Au Comité de la Sécurité publique :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse et la conseillère Line Chapados
- Au Comité culture et vie communautaire :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse et la conseillère Line Chapados
- Au Comité loisirs, sport, plein air et sentiers :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse, la conseillère Karine Brunet et les conseillers Régent Gosselin et Eric Johnston
- Au Comité des ressources humaines :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse et les conseillères Karine Dostie et Line Chapados
- Au Comité des communications :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse la conseillère Karine Dostie et le conseiller Eric Johnston
- Au Comité de développement économique et communautaire :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse les conseillère Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados, Colleen Horan et les conseillers Régent Gosselin et Eric Johnston

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

- Au Comité aviseur Église St-Michel :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse et les conseillères Karine Dostie et Karine Brunet
- Au Comité aviseur Petite école :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse et la conseillère Line Chapados
- Au Comité aviseur COOP Santé :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse et les conseillères Karine Dostie, Karine Brunet et Line Chapados
- Au Comité Internet haute-vitesse :
  - Madame Danielle Desjardins, mairesse et le conseiller Eric Johnston

**2021-11-2001**

**4.16 EMBAUCHE D'UNE COMMIS À LA TAXATION**

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-10-1940 permettant l'affectation temporaire de madame Chrystel Durivage pour pourvoir au poste de commis à la taxation tel que décrit à l'article 14.02 de la convention collective de la municipalité ;

**ATTENDU** la recommandation de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Marie-France Matteau ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados, appuyée par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Chrystel Durivage au poste de commis à la taxation conformément aux dispositions et conditions de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Wentworth-Nord.

**2021-11-2002**

**4.17 MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2021-05-1712, 2021-06-1768 ET 2021-06-1772**

**ATTENDU** la nécessité de changer le nom des signataires sur les résolutions numéros 2021-05-1712, 2021-06-1768 et 2021-06-1772 afin de finaliser le dossier ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin, appuyé par madame Karine Brunet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de procéder à la modification du dernier paragraphe des résolutions numéros 2021-05-1712, 2021-06-1768 et 2021-06-1772 tel que décrit ci-dessous :

D'autoriser la mairesse, madame Danielle Desjardins ainsi que la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Matteau à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

**2021-11-2003**

**4.18 OCTROI DE MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS POUR LE DOSSIER NUMÉRO 700-17-018187-210**

**ATTENDU** la réception d'une requête en jugement déclaratoire le 8 octobre 2021 dans le dossier numéro 700-17-018187-210 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie, appuyée par madame Line Chapados**



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de ratifier le mandat à Me Caroline Charron de la firme DHC Avocats, afin de représenter la municipalité dans le dossier numéro 700-17-018187-210.

**2021-11-2004      4.19 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA PART DE L'ÉTOILE DU NORD**

**ATTENDU QUE** l'Étoile du Nord a déposé une demande d'aide financière, le 12 novembre 2021, afin de les soutenir dans le service offert aux personnes âgées et/ou vulnérables;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados, appuyée par madame Colleen Horan**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accorder un appui financier à l'Étoile du Nord pour un montant de 2 000 \$.

**2021-11-2005      4.20 CORRECTION DE RÉOLUTIONS DU 20 NOVEMBRE 2017**

**ATTENDU** la nécessité de corriger les résolutions numéros 2017-11-348, 2017-11-349, 2017-11-350, 2017-11-351, 2017-11-352, 2017-11-353, 2017-11-354, 2017-11-355, 2017-11-356, 2017-11-357 et 2017-11-358 adoptées lors de la Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin, appuyé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de corriger les résolutions numéros 2017-11-348, 2017-11-349, 2017-11-350, 2017-11-351, 2017-11-352, 2017-11-353, 2017-11-354, 2017-11-355, 2017-11-356, 2017-11-357 et 2017-11-358 en retirant le dernier paragraphe mentionnant : *ET QUE cette dépense soit imputée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).*

**2021-11-2006      4.21 DEMANDE D'ANNULATION DU CONSTAT NUMÉRO W50001855**

**Il est proposé par madame Karine Dostie, appuyée par madame Karine Brunet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de faire une demande auprès du procureur des poursuites pénales de la Cour de Sainte-Adèle afin d'annuler le constat d'infraction numéro W50001855

**4.22 POLITIQUE ACHAT LOCAL**

**Ce point est reporté**

**2021-11-2007      4.23 RÉMUNÉRATION DE LA MAIRESSE**

**ATTENDU QUE** madame Danielle Desjardins, mairesse renonce à son salaire pour la durée de son mandat ;

**ATTENDU QUE** la rémunération mensuelle brute pour l'année 2021 est de

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

3 047.76\$ ;

**ATTENDU QUE** la rémunération des élus municipaux est régie par le Règlement 2018-537 relatif au traitement des élus municipaux ;

**ATTENDU QUE** selon l'article 8 du Règlement 2018-537 relatif au traitement des élus municipaux, il est mentionné « *La rémunération de base et la rémunération additionnelle, telles qu'établies dans le présent règlement, seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon l'indice des prix à la consommation publiés par Statistiques Canada (région du Québec) pour la période de douze (12) mois de l'année précédente* » ;

**ATTENDU QUE** ces sommes seront conservées dans les livres comptable de la municipalité jusqu'à l'autorisation du versement à un ou des organismes selon le choix de madame Desjardins ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie, appuyée par madame Colleen Horan**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de permettre la création d'un fonds réservé destiné à recevoir le montant représentant la rémunération brute devant être octroyé à madame Danielle Desjardins, mairesse, pour la durée de son mandat afin de permettre le versement de ce montant à un ou des organismes de son choix.

**5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2021-11-2008

**5.2 DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2021-20 et # 2021-21 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

**Il est proposé par madame Line Chapados, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2021-20 et # 2021-21 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
Pompiers 7 sorties	75	1 975.11 \$	
Premiers répondants			1 383.99 \$
Prévention			3 599.13 \$
Divers en caserne			1 088.16 \$
Travail administratif			78.32 \$
Travail constable			1 521.62 \$
Garde externe			1 004.00 \$
Pratique premiers répondants			644.22 \$
Formation pompiers			
Formation premiers répondants			942.56 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>12 237.11 \$</b>

2021-11-2009

**5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL OFFERT PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2020;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du programme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

**Il est proposé par madame Line Chapados, appuyée par madame Karine Brunet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut

**5.4 CONSTABLES**

**Ce point est reporté**

**6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE**

**2021-11-2010**

**6.2 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE SEL EN VRAC POUR LE DÉNEIGEMENT 2021-2022 DES ROUTES MUNICIPALES DU SECTEUR DE LAUREL**

**ATTENDU** la réception de trois soumissions pour la fourniture et livraison de sel de déglacage pour le déneigement 2021-2022 des routes municipales du secteur de Laurel et pour le Service de la voirie ;

	PRIX	TOTAL	TAXES	GRAND TOTAL
<b>SEL WARWICK</b>				
175 t.m	85.00 \$	16 625.00 \$	2 489.59 \$	19 114.59 \$
<b>SEL DU NORD</b>				
175 t.m	97.95 \$	17 141.25 \$	2 566.90 \$	19 708.15 \$
<b>TRANSPORT LARIVIÈRE ET FILS INC</b>				
175 t.m	120.00 \$	21 000.00 \$	3 144.75 \$	24 144.75 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser la dépense pour la fourniture et la livraison de 175 tonnes métriques de sel en vrac pour le déneigement 2021-2022 des routes municipales du secteur de Laurel et pour le Service de la voirie à la compagnie Sel Warwick pour un montant de 19 114.59 \$ taxes incluses.

**2021-11-2011**

**6.3 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE DAMEUSE**

**ATTENDU** la soumission de la firme TiddTech, reçue le 2 novembre 2021, afin de faire l'achat d'une dameuse pour l'entretien des sentiers municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser la dépense de 7 729.19\$ US, pour l'achat d'une dameuse à la firme TiddTech;

Que cette dépense soit payée à même le Fonds de roulement amorti sur une période de cinq ans.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**2021-11-2012**

**6.4 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX DE DYNAMITAGE FAIT SUR LA 12<sup>E</sup> RUE (PTI 2021)**

**ATTENDU QUE** des travaux de dynamitage ont été réalisés sur la 12<sup>e</sup> rue conformément au PTI 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture numéro 1693, à la firme Groupe Blastforce Canada pour un montant de 48 582.06 \$ taxes incluses.

**2021-11-2013**

**6.5 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX DE DYNAMITAGE FAIT SUR LE CHEMIN DU LAC-LOUISA (PTI 2021)**

**ATTENDU QUE** des travaux de dynamitage ont été réalisés sur le chemin du Lac-Louisa conformément au PTI 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie, appuyée par madame Karine Brunet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture numéro 1698, à la firme Groupe Blastforce Canada pour un montant de 22 510.25 \$ taxes incluses.

**2021-11-2014**

**6.6 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX DE DYNAMITAGE FAIT SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-PERDUE**

**ATTENDU QUE** des travaux de dynamitage ont été réalisés sur le chemin de la Rivière-Perdue;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyé par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture numéro 1700, à la firme Groupe Blastforce Canada pour un montant de 46 985.60 \$ taxes incluses.

**2021-11-2015**

**6.7 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-08-1853**

**ATTENDU QUE** des travaux de dynamitage ont été réalisés sur le chemin Notre-Dame Sud;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2021-08-1853 prévoyait un montant maximum de 107 000 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** ce montant a été dépassé de 4 504.32 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Régent Gosselin**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de corriger la résolution numéro 2021-08-1853 en modifiant le montant de 107 000 \$ pour 111 504.32 \$ taxes incluses.

2021-11-2016

**6.8 AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN LOBEL**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à des travaux de correction majeurs sur le chemin Lobel afin de le rendre plus sécuritaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser madame Marie-France Matteau, Directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de subvention pour des travaux sur le chemin Lobel dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

**6.9 ORDURE DANS LE SECTEUR DU LAC NOTRE-DAME**

**Ce point est reporté**

**7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

2021-11-2017

**7.2 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA PROPRIÉTÉ DONT LE MATRICULE EST 3880-19-6472 DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉCOPRÊT**

**ATTENDU QUE** les propriétaires répondent aux critères d'admissibilité du programme ÉcoPrêt en vertu du Règlement 2018-530, à l'exception de la confirmation que la valeur de l'installation septique et de l'étude de sol ne sera pas supérieure à 30 % de la valeur de la résidence ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires reconnaissent que leur installation septique n'est pas conforme ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires ont fourni tous les documents et renseignements exigés lors de la demande ;

**ATTENDU** la recommandation du Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Colleen Horan, appuyée par Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser madame Marie-France Matteau, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente financière préliminaire et l'entente de financement finale du programme ÉcoPrêt, pour la propriété dont le matricule est 3880-19-6472,

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

conditionnel à ce que le total de la valeur de l'installation septique et de l'étude de sol ne soit pas supérieure à 30 % de la valeur de la résidence, tel que prévu dans les critères d'admissibilité au programme.

2021-11-2018

**7.3 RESSOURCES DÉDIÉES À L'ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** notre milieu naturel est un patrimoine qui doit être protégé pour les générations futures ;

**ATTENDU QUE** la population de Wentworth-Nord appuie de fortes protections de l'environnement;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas d'employés à l'emploi de la Municipalité qui se consacrent uniquement aux enjeux environnementaux

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie, appuyée par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que madame Marie-France Matteau, Directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à embaucher immédiatement un employé dont la seule priorité sera liée aux questions environnementales.

**7.4 CRÉATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE**

**Ce point est reporté**

2021-11-2019

**7.5 ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'environnement propose la mise en œuvre d'une politique environnementale ;

**ATTENDU QU'**une ligne directrice est requise pour répondre aux enjeux environnementaux ;

**ATTENDU QUE** notre municipalité subit une augmentation marquée de projet de développement et qu'il demeure essentiel de s'assurer que l'aménagement et le développement du territoire s'effectueront dans l'esprit du développement durable ;

**ATTENDU QUE** les autres municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ont, ou sont en train de réaliser, une politique environnementale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin, appuyé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de confier le mandat au Comité consultatif en environnement l'élaboration d'une politique environnementale.

**8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**2021-11-2020      8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2021**

La liste de tous les permis émis du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021 est déposée.

**2021-11-2021      8.3 PIIA 2021-0502 – CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ AU 3285, 12<sup>E</sup> RUE**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2021-0455 vise la construction d’un garage détaché de plus de 18m<sup>2</sup> en cour arrière ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en vinyle de couleur « Blanc »;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d’asphalte de couleur « Gris »;
- Des portes, des fenêtres, soffites et fascias en aluminium de couleur « Blanc »

**ATTENDU QUE** l’architecture, le choix des matériaux et la couleur proposée pour le garage seront identiques à ceux du bâtiment principal (à l’exception de l’utilisation du revêtement en bois présent par endroit sur la résidence) ;

**ATTENDU QUE** l’éclairage extérieur est discret et fonctionnel ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l’ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d’urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d’accepter le projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie, appuyée par Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d’accepter le projet tel que déposé et de permettre l’émission du permis de construction numéro 2021-0455.

**2021-11-2022      8.4 PIIA 2021-0583 – NOUVELLE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 422 251, CHEMIN DES SOMMETS-DU-SUD**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2021-0582 vise la construction d’une résidence principale de deux (2) étages sur le lot 6 422 251 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** l’implantation projetée du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques du terrain ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur cèdre de couleur « Noir »;
- Un revêtement extérieur en cèdre de couleur « Beige »;



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

- Un revêtement de toiture en tôle métallique de couleur « Noir » ou « Gris Anthracite »;
- Des portes et fenêtres en aluminium de couleur « Noir » ou « Gris Anthracite »;
- Des soffites, fascias, terrasse et véranda en bois de couleur « Naturel »;
- Les garde-corps des galeries en verre ou en aluminium de couleur « Noir »;

**ATTENDU QUE** la qualité et la couleur des matériaux proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet conditionnellement à ce qu'une modification soit apportée au plan de façon à obtenir des précisions sur les aires de déboisement existantes et projetées et d'obtenir des détails sur le modèle des luminaires muraux extérieurs;

**ATTENDU QUE** pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a modifié son plan de façon à apporter des précisions sur l'aire de déboisement existantes et projetés et des détails sur le modèle des luminaires muraux extérieurs ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Colleen Horan, appuyée par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0582.

2021-11-2023

**8.5 PIIA 2021-0588 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 1966, CHEMIN NOTRE-DAME SUD**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2021-0587 vise la construction d'un garage détaché en cour latérale droite ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** le garage sera implanté à l'emplacement d'une dalle de béton existante et permettra de limiter le nombre d'arbres à abattre ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bardeau de cèdre de couleur « Naturel »;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Driftwood »;
- Les soffites, fascias et moulures en bois de couleur « Noir »;
- Les fenêtres, portes et portes de garage en aluminium de couleur « Noir »;

**ATTENDU QUE** l'architecture, le choix des matériaux et la couleur proposée pour le garage seront identiques à ceux du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet conditionnellement à ce qu'une modification au plan soit apportée de façon à diminuer le nombre de lumières extérieures;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**ATTENDU QUE** pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a modifié son plan de façon à réduire le nombre de lumières extérieures ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Karine Brunet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil du conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0587.

**8.6 PIIA 2021-0597 –RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES AU 457, ROUTE PRINCIPALE**

Ce point est reporté

**8.7 PIIA 2021-0039 – NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 228 540, CHEMIN DES SOMMETS-DU-NORD**

Ce point est reporté

2021-11-2024

**8.8 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-9027**

**ATTENDU QUE** la demande de permis de lotissement 2021-9027 vise la création des lots 6 444 105 et 6 444 106 fait à partir du lot 5 709 981 du cadastre du Québec (anciennement constitué des parties 20A du rang 8 du canton de Wentworth;

**ATTENDU QU'**une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturel s'applique à la présente opération cadastrale pour les anciennes parties 9B du rang 9 du canton de Wentworth n'ayant jamais fait l'objet d'une opération cadastrale et qui ne sont pas occupé par un bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs et espaces verts de 7 %, soit en terrain (408,35m<sup>2</sup>), soit en argent pour un montant de 819.71 \$;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal ne désire pas obtenir de terrain sur ce lot;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Régent Gosselin, appuyé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 819.71 \$.

**8.9 APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION**

Ce point est reporté

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

2021-11-2025

**8.10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498**

Le conseiller monsieur Eric Johnston

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2017-498-12 modifiant le règlement de zonage 2017-498 visant à ne plus permettre la location de chalet à titre d'usage complémentaire à un usage résidentiel dans la zone habitation H-39 (Lac Laurel) sera adopté ;
- Dépose le premier projet de règlement 2017-498-12.

2021-11-2026

**9.1 CAMPS DE JOUR – PROGRAMME HIVER 2022**

**ATTENDU** la proposition de la base de plein air Bon départ pour un offre de service de camps de jour pour la période hivernale 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de service de camps de jour de la base de plein air Bon départ Programme hiver 2022.

**9.2 CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE DE SANTÉ**

Ce point est reporté

**9.3 INITIATIVE D'UNE PETITE ÉCOLE**

Ce point est reporté

**9.4 DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

Ce point est reporté

2021-11-2027

**9.5 PROLONGATION DU MANDAT DU COMITÉ SUR L'INTERNET HAUTE-VITESSE**

**ATTENDU QUE** l'accès au service Internet haute vitesse est reconnu par tous les niveaux de gouvernement comme un service essentiel;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite s'assurer que le plus grand nombre de citoyens aient accès à un service internet haute vitesse;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les Compétences Municipales, l'article 4 point 3 stipule que les systèmes communautaires de télécommunication sont une compétence municipale;

**ATTENDU QUE** l'entreprise de télécommunications Cogeco a reçu de financement gouvernemental pour les réseaux filaires fixes offrant Internet haute vitesse et que ce service ne sera disponible qu'en septembre 2022, s'il est livré à temps;

**ATTENDU QU'**il est important de s'assurer que les résidents se voient offrir un service intérimaire jusqu'à ce que le service Cogeco soit disponible pour tous les résidents;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

---

**ATTENDU QU'**il est important de s'assurer que les résidents aient un choix de produits compétitifs;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal qu'un comité du Conseil sur l'Internet haute vitesse sera formé avec le mandat s'assurer que la Municipalité fait tout en son pouvoir pour accélérer la livraison du service Internet haute vitesse à ses résidents par tout fournisseur de service internet capable d'opérer dans la Municipalité

Les membres du comité seront la mairesse Danielle Desjardins, le conseiller Eric Johnston (comme Président) et Marie-France Matteau, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2021-11-2028**

**9.6 NÉGOCIATION MRC**

**ATTENDU QUE** la renégociation de l'entente avec la MRC pour l'exploitation du Pavillon Montfort a été autorisée par résolution 2021-10-1966;

**ATTENDU QUE** la MRC a unilatéralement mis fin à toutes les discussions jusqu'après les élections;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Colleen Horan, appuyée par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser Marie-France Matteau, Directrice générale et secrétaire-trésorière à demander à la MRC de reprendre les discussions avec la Municipalité de Wentworth-Nord concernant l'entente pour la gestion du Pavillon Montfort et les services connexes.

**2021-11-2029**

**9.7 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ MADA**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit nommer un représentant au Comité MADA auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que Madame Line Chapados, conseillère, représente la Municipalité de Wentworth-Nord auprès du Comité MADA

**2021-11-2030**

**9.8 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA TABLE DE CONCERTATION DES ARTS ET DE LA CULTURE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit nommer un représentant à la Table de concertation des Arts et de la Culture;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par madame Karine Dostie**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que Madame Line Chapados, conseillère, représente la Municipalité de Wentworth-Nord auprès de la Table de concertation des Arts et de la Culture.

**2021-11-2031**

**9.9 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA TABLE DE DES AÎNÉS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit nommer un représentant à la Table des Aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Colleen Horan, appuyée par Régent Gosselin**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que Madame Line Chapados, conseillère, représente la Municipalité de Wentworth-Nord auprès de la Table des Aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut.

**10. PROJETS SPÉCIAUX**

**11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 19 novembre 2021.

**2021-11-2032**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Karine Dostie, appuyée par madame Karine Brunet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 21 heures 21 minutes

\_\_\_\_\_  
Danielle Desjardins  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière